NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 3 juin 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Décision 0063 - Exigences phytosanitaires auxquelles il doit être satisfait lors de l'importation de plants de myrtillier (*Vaccinium corymbosum*) en substrat artificiel destinés à la plantation originaires des États-Unis d'Amérique |
| L'objet du présent addendum est d'annoncer l'entrée en vigueur immédiate, au moyen de la Décision (*Resolución*) 0063 du 23 avril 2019, des exigences phytosanitaires auxquelles il doit être satisfait lors de l'importation de plants de myrtillier (*Vaccinium corymbosum*) en substrat artificiel destinés à la plantation originaires des États-Unis d'Amérique.<https://members.wto.org/crnattachments/2019/SPS/ECU/19_3194_00_s.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur  |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: sans objet le texte réglementaire est déjà entré en vigueur. |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Agencia de Regulación y Control Fito y Zoosanitario - AGROCALIDADAv. Interoceánica Km. 14 1/2, La Granja MAG, TumbacoTéléphone: +(593) 2 237 2844 +(593) 2 256 7232, int. 118Courrier électronique: direccion@agrocalidad.gob.ec relaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ec  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Agencia de Regulación y Control Fito y Zoosanitario - AGROCALIDADAv. Interoceánica Km. 14 1/2, La Granja MAG, TumbacoTéléphone: +(593) 2 237 2844 +(593) 2 256 7232, int. 118Courrier électronique: direccion@agrocalidad.gob.ec relaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ec  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**